

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1559

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	3 000 000
Conditions de vie outre-mer	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose le transfert de crédits de 3 millions d'euros, de l'action 1 « soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer » vers l'action 3 « continuité territoriale » du programme 123 « conditions de vie outre-mer ». Ce transfert permet notamment d'abonder les crédits pour anticiper la montée en puissance de l'aide à la continuité territoriale intérieure en Guyane, dont plusieurs communes ne sont accessibles que par voie aérienne et qui nécessite une

augmentation de la participation de l'État au dispositif mis en place par la Collectivité Territoriale de Guyane.